

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2026

---

ACCÉLÉRER LA PRÉVENTION CARDIO-NEURO-VASCULAIRE ET ANTICIPER UN  
RISQUE SANITAIRE ET SOCIAL MAJEUR - (N° 2309)

Tombé

N° AS1

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Califer, M. Aviragnet, Mme Bellay, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard,  
M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel et M. Simion

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après le mot :

« artérielle »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« , la fibrillation atriale, le cholestérol, la sédentarité et la malnutrition » ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à compléter la liste des facteurs de risque faisant l'objet d'un dépistage dans le cadre des actions de prévention des maladies cardio-vasculaires, en y intégrant la fibrillation atriale, la sédentarité et la malnutrition.

Si la rédaction actuelle de l'article 1<sup>er</sup> mentionne déjà des facteurs majeurs tels que le diabète, le cholestérol et l'hypertension artérielle, la liste des déterminants du risque cardiovasculaire est en réalité bien plus large et ne saurait être entièrement listée.

Il apparaît toutefois indispensable de retenir en priorité la fibrillation atriale, la sédentarité et la malnutrition, des facteurs particulièrement importants et encore insuffisamment pris en compte.

Leur intégration explicite permet de renforcer la portée du dispositif de prévention.

Les données scientifiques montrent qu'en agissant de manière globale sur l'ensemble des facteurs de risque – incluant notamment les habitudes de vie telles que le tabagisme ou la consommation d'alcool – il serait possible de prévenir 80 % des accidents vasculaires cérébraux.

Le présent amendement vise donc à enclencher une dynamique de prévention renforcée, fondée sur une approche plus complète de l'identification des risques.